



Fin de période d'essai CDI suivi d'un cdd d'un mois

Par Solene1604

Bonjour

Ma période d'essai de 8 mois se termine le 8 décembre, comme j'ai décidé de ne pas poursuivre en CDI avec ma boîte je les ai informés.

Ma période d'essai initiale était de 4 mois, elle a été renouvelée une fois, la RH m'a envoyé un avenant que j'ai pas signé en mois de juin.

Quand je leur ai signalé que je vais pas poursuivre en CDI, la RH m'a informée que comme j'ai pas signé l'avenant de renouvellement de la période d'essai, ils ont considéré que je suis en CDI et maintenant pour partir je dois démissionner car je suis en CDI et je dois respecter un délai de préavis de 2 mois.

Je compte leur proposer de poursuivre avec eux mais avec un CDD d'un mois, dans ce cas est-ce que j'aurai des indemnités France travail plus tard (Nb c'est pas mon premier emploi, je travaille depuis 3 ans statut cadre)

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Vous êtes donc bel et bien en CDI .

Quel serait l'intérêt pour votre employeur de vous embaucher en CDD, avec plus de charges, une prime de précarité et une possible requalification en CDI ?

Je vous conseille donc de trouver un CDD ailleurs et de prendre connaissance du nombre de jours de travail qu'il faut pour neutraliser les effets d'une démission .